

# Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

## COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

**18 septembre 2020**

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le vendredi 18 septembre 2020 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

### **Etait présent en qualité de Maire :**

- Monsieur Pierre LEONARD, Maire

### **Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :**

- Monsieur Éric DUMONT, premier Adjoint
- Madame Aurore AMET, deuxième Adjoint
- Monsieur Michel LEROY, troisième Adjoint
- Madame Evelyne BON, quatrième Adjoint

### **Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :**

- Monsieur Jérôme BORD
- Monsieur Marcel RICLOT
- Madame Laurence GUET
- Monsieur Yannick ADNET
- Madame Mélanie FOURRE
- Monsieur Bernard PIERRE
- Monsieur Yves LECRIQUE
- Madame Dominique AARNINK-GEMINEL
- Monsieur Laurent KIPS

### **Etaient excusés :**

- Madame Carole BIGOT
- Madame Virginie PALMIERI
- Madame Sylvie LAUNOIS
- Monsieur Jérôme MATHIEU
- Monsieur Claude LEONARD

**Secrétaire de séance :** Aurore AMET

## ORDRE DU JOUR :

45. Participation à la Journée Nationale du Commerce de Proximité
46. Extension de durée du contrat saisonnier créé par la délibération N°2020-042
47. Participation pour l'aide aux tickets pour les manèges de la fête patronale de septembre, 2020-2026
48. Vente de matériel de tonte des services techniques
49. Lancement d'étude de faisabilité : Gymnase
50. Lancement d'étude de faisabilité : Mairie
51. Lancement d'étude de faisabilité : Extension du lotissement des vignes
52. Refacturation au débiteur pour les mises en fourrière
53. Décision modificative N°1 : Budget Général
54. Validation du changement d'opérateur de télétransmission
55. Ajout de produits à la régie de la citadelle
56. Délibération d'intérêt concernant une parcelle de la ville haute
57. Demande de subvention à la DRAC pour les travaux d'entretien de la citadelle
58. Autorisation au Maire pour le recrutement d'agents en contrat aidé

Questions et Informations Diverses.

### **Point n°45. Participation à la Journée Nationale du Commerce de Proximité**

La commune a été sollicitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute Marne pour participer à la Journée nationale du commerce de proximité qui aura lieu le 10 octobre prochain.

Un tableau prévisionnel de dépenses a été transmis à la Mairie. Ce tableau correspond à l'achat de goodies pour cette journée.

Ce tableau fait état d'un montant de dépenses prévisionnelles de 404 €, et il est demandé à la Commune d'en prendre en charge 50%, soit 200 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de cette somme.

### **Point n°46. Extension de durée du contrat saisonnier créé par la délibération N°2020-042**

Afin de compenser les départs en vacances des agents ainsi que l'absence des agents en maladie, il avait été décidé lors du Conseil Municipal précédent de recruter un contrat saisonnier se terminant fin août.

Au vu des besoins similaires du mois de septembre, le responsable des services techniques a sollicité la possibilité d'étendre le contrat saisonnier jusqu'au 25 septembre, dans une optique de bon fonctionnement des services techniques et pour répondre aux diverses demandes.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prolonger le contrat jusqu'au 25 septembre 2020.

### **Point n°47. Participation pour l'aide aux tickets pour les manèges de la fête patronale de septembre, 2020-2026**

Traditionnellement, la Commune de Montmédy offre à chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelle et élémentaire de Montmédy deux tickets demi-tarif à utiliser sur un manège de la fête patronale, ouvrant le droit aux forains à un remboursement par la Commune.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prolonger cette tradition pour toute la durée du mandat.

#### **Point n°48. Vente de matériel de tonte des services techniques**

La commune est propriétaire d'une tondeuse hydrostatique dont les services techniques n'ont pas l'utilité.

Il est proposé de céder ce matériel au prix de 700 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de céder ce matériel pour un prix de 700 €.

#### **Point n°49. Lancement d'étude de faisabilité : Gymnase**

Une étude / diagnostic de réhabilitation du gymnase a été réalisée en 2016.

Il convient aujourd'hui de connaître les besoins des associations/structures utilisatrices de ce bâtiment aux fins de construire un projet en adéquation avec son utilisation et les projets en lien avec le gymnase départemental (salle de blocs).

Dans l'attente de ces nouveaux éléments indispensables à un bon diagnostic, le Conseil Municipal ajourne sa décision à la prochaine réunion.

#### **Point n°50. Lancement d'étude de faisabilité : Mairie**

La Mairie n'est actuellement pas en règle au regard des règles en vigueur en matière de conservation des archives communales.

Une solution envisagée serait l'aménagement d'un espace sécurisé au sous-sol de la Mairie, disposant d'une entrée extérieure.

De plus, la Communauté de Communes connaissant également un problème de stockage de ses archives, il est envisagé d'aménager deux pièces, et d'établir une convention avec la Communauté de Communes au titre de la location de cet espace de stockage.

Aujourd'hui, cet espace est inutilisé.

Le but de l'étude sera de confirmer les possibilités d'implantation des archives dans ces espaces, et de déterminer le coût des travaux à réaliser.

Il convient en amont d'étudier l'état et l'âge de ces archives ; pour ce faire, la commune de STENAY a accepté de nous adjoindre les services de son archiviste.

Il conviendra également de se rapprocher du SDIS et des archives départementales avant de lancer l'étude.

Dans l'attente de ces nouveaux éléments indispensables à un bon diagnostic, le Conseil Municipal ajourne sa décision à la prochaine réunion.

#### **Point n°51. Lancement d'étude de faisabilité : Extension du lotissement des vignes**

Concernant le lancement d'un projet de lotissement, et comme pour beaucoup de projets, l'étude de faisabilité est la première étape du processus.

Celle-ci doit comporter une réflexion sur la constructibilité (légalement) et ses conditions liées à la réglementation en vigueur. Elle permet d'effectuer une analyse financière du projet afin d'évaluer les investissements qui seront à prévoir pour les comparer à la rentabilité qui sera engendrée.

Cette étude permettra d'identifier plus clairement le potentiel du terrain, ainsi que les contraintes non négligeables.

L'étude de faisabilité pourra éventuellement comporter un ou plusieurs scénarios d'aménagements, conformes aux règles d'urbanisme pour la création de lotissement.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite lancer l'étude de faisabilité sur l'extension du lotissement des Vignes.

#### **Point n°52. Refacturation au débiteur pour les mises en fourrière**

La Commune a l'obligation de gérer les problématiques d'animaux errants sur son territoire. Pour ce faire, une convention a été passée avec l'ALDPA, le refuge pour animaux de Petit-Failly.

Dans cette convention, la mairie prend à sa charge la récupération des animaux errants récupérés par l'ALDPA. Cependant, il est possible, si l'animal a un propriétaire qui est identifié, de refacturer ce service au propriétaire en question.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la refacturation des frais aux propriétaires des animaux.

#### **Point n°53. Décision modificative N°1 : Budget Général**

Il avait été prévu lors de l'élaboration du budget 2 000 € en dépenses et en recette sur l'article 165 (caution de logements).

Il a cependant fallu rembourser aux héritiers la caution de madame Giovanna décédée en décembre 2018, ainsi que différents préavis nous étant arrivés en mairie depuis, à savoir le logement au 1er étage de la rue Mingal, ainsi qu'anticiper le remboursement de la caution d'une personne qui vient malheureusement de décéder dans un logement place Wilson.

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est suggéré d'effectuer le virement de crédits suivant :  
Article 165 (Dépense investissement) : +700 €  
Article 165 (Recette investissement) : +700 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

#### **Point n°54. Validation du changement d'opérateur de télétransmission**

La Commune change d'opérateur pour de nombreux logiciels, mais également pour la passerelle de télétransmission.

Pour valider ce changement auprès des services de la Préfecture qui en est le destinataire final, il convient de délibérer dans ce sens et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Mairie de Montmédy 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY  
Tel : 03.29.80.10.40 Fax : 03.29.80.12.98 e-mail : mairie@montmedy.fr

Cette délibération sera transmise au secrétaire général de la Préfecture pour validation.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

#### **Point n°55. Ajout de produits à la régie de la citadelle**

De nouveaux produits viennent s'ajouter à ceux déjà présents à la boutique de la citadelle.  
Il s'agit de :

Livre : « Ligne Maginot l'ouvrage de la Ferté » : Prix de vente 45 €

Livre : « La guerre de 1870 » (Est républicain) : Prix de vente 19.90 €

Dépôt-vente de CD+DVD Tamala (Enregistrement de la basilique d'Avioth) : 18 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

#### **Point n°56. Délibération d'intérêt concernant une parcelle de la ville haute**

Le Conseil municipal, compte tenu des projets à venir, exprime son intérêt pour les parcelles composant l'ancien refuge des moines d'Orval à la ville haute, ainsi que les maisons au bout de la rue de l'Isle.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

#### **Point n°57. Demande de subvention à la DRAC pour les travaux d'entretien de la citadelle**

Les travaux entrepris et prévus sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Caillot et qui seront fait par les entreprises Vertical et Varnerot peuvent être financés à hauteur de 50% par la DRAC Grand Est au titre de l'entretien des monuments historiques.

Le dossier est prêt à l'envoi.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

#### **Point n°58. Autorisation au Maire pour le recrutement d'agents en contrat aidé**

L'un des agents communaux, Monsieur Berteaux, travaille actuellement en contrat aidé à 26/35e pour la Commune. Cet agent, expérimenté, donne toute satisfaction au responsable des services technique qui recommande, si cela est possible, de relancer son contrat.

Après contact du Pôle Emploi par Madame Loix, il a été confirmé que celui-ci est éligible pour un contrat aidé 20/35e pour une durée de 10 mois.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents en contrat aidé pour la durée de la mandature, ainsi que l'extension du contrat de Monsieur Berteaux.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Communication : le livret d'information distribué aux Montmédiens a reçu un bon accueil.  
Point de vigilance : le taux d'endettement annoncé est à vérifier.
- Une vente de bois façonné est programmée le 1<sup>er</sup> octobre à Fléville. L'ONF se charge de l'organisation de la vente.
- Demande du professeur d'histoire du collège Jean d'Allamont de MONTMEDY : lors des cérémonies commémoratives du 11 novembre, elle souhaite proposer la lecture de lettres aux Poilus par des élèves de 3<sup>ème</sup>. Cette demande est acceptée sous réserve des conditions sanitaires car les cérémonies sont prévues sous conditions organisationnelles drastiques.

MONTMEDY, le 18 septembre 2020

Vu, le Maire  
Pierre LEONARD

Le Secrétaire de Séance  
Aurore AMET